

Le 19 février 2018

PAR COURRIER/COURRIEL/SDÉ

M. Pierre Méthé, Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal, QC, H4Z 1A2

**DOSSIER : R-3986-2016 : HQD – Demande d'approbation du plan
d'alimentation 2017-2026 – Phase 2**

OBJET : Renseignements relatifs à l'intervention du RNCREQ

Bonjour M. Méthé,

Par la présente, le RNCREQ signifie à la Régie son intention de participer à la phase 2 du dossier R-3986-2016, portant spécifiquement sur le programme « Charges interruptibles résidentielles–Chauffe-eau » (le Programme chauffe-eau).

Dans la phase 1 du dossier, une part importante de la preuve du RNCREQ était consacrée à la gestion de la demande en puissance (GDP). Le RNCREQ y exposait entre autres en quoi la GDP constitue une application concrète des principes de développement durable. Dans le cadre de cette preuve, le RNCREQ a fait entendre le témoin expert Asa Hopkins, de la firme Synapse, qui a présenté à la Régie les meilleures pratiques en matière de GDP, concluant que bien que les pratiques du Distributeur comportaient certains bons éléments, elles ne représentaient pas les meilleures pratiques de façon générale. En conséquence, le RNCREQ recherchait des conclusions ayant pour effet d'optimiser l'approche et les pratiques du Distributeur en matière de GDP, le tout dans une perspective de développement durable.

Compte tenu de sa position sur la GDP, le RNCREQ partage les préoccupations de la Régie quant au report du lancement du Programme chauffe-eau. Il a donc accueilli très favorablement la décision de la Régie de procéder à une réouverture d'enquête à cet égard. La phase 2 du dossier étant en droite ligne avec l'intervention du RNCREQ dans la phase 1, celui-ci souhaite ardemment demeurer impliqué au dossier afin d'en suivre l'évolution.

Le RNCREQ considère que les efforts du Distributeur en matière de GDP doivent s'étendre au-delà du Programme chauffe-eau et s'insérer dans une planification structurée

à long terme. Ceci dit, à court terme, étant donné que le Programme chauffe-eau est le programme phare du Distributeur en GDP, il est primordial de faire la lumière sur les enjeux de santé publique en vue d'un déploiement rapide, afin que soient captés le plus tôt possible les économies, ainsi que les avantages énergétiques et environnementaux de la GDP.

Recommandations et conclusions recherchées


De manière générale, les recommandations et conclusions recherchées par le RNCREQ viseront à s'assurer que les enjeux du dossier soient examinés à la lumière et s'inscrivent dans le cadre des meilleures pratiques énoncées par l'expert de Synapse dans la phase 1 du dossier.

Le RNCREQ recherchera également toute conclusion favorisant le déploiement rapide du Programme chauffe-eau, dans le respect des préoccupations liées à la santé publique.

Manière dont le RNCREQ entend faire valoir sa position

Sous réserve de la preuve à être déposée par les autres participants au dossier, et considérant la nature technique de la phase 2, le RNCREQ envisage une participation limitée, essentiellement centrée sur le respect des bonnes pratiques. La preuve écrite et sa présentation en audiences seront succinctes. Il participera activement lors des DDR et des contre-interrogatoires. Le RNCREQ s'appuiera sur le contenu du rapport d'expert de Synapse déposé en phase 1, mais n'a pas l'intention d'avoir à nouveau recours au témoin expert. Le budget de participation déposé par le RNCREQ en lien avec la présente reflète cette intervention ciblée.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'accepter, cher M. Méthé, mes salutations distinguées.



Prunelle Thibault-Bédard